

Camping saint maurice***

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION POUR EMPLACEMENT

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de votre contrat de réservation dûment rempli et signé accompagné de votre acompte et des frais de réservation 22 euros.

1. L'intégralité du séjour sera réglée le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie pour un départ anticipé et même pour un retard dont nous n'aurions pas été avisés.
2. Les emplacements doivent être occupés entre 14 heures et 19 heures, et libérés avant 11 heures. En cas de retard et en l'absence de message au camping st maurice, la réservation deviendra caduque 36 heures après la date prévue de l'arrivée.
3. **A votre arrivée, vous devez vous faire inscrire au bureau d'accueil. Une carte magnétique vous permettant l'accès au camping vous sera remise en échange d'une caution de 20 euros qui vous sera rendue en fin de séjour à la restitution de votre carte. Idem pour les bracelets piscine.** Pour toute annulation parvenue avant le 31 Mai, l'acompte sur le séjour sera remboursé (sauf frais de réservation). Passée cette date aucun remboursement ne sera effectué.
4. La réservation est personnelle et ne peut être cédée à quiconque. Capacité par emplacement 6 personnes maximum.
5. Les invités et les suppléments doivent être impérativement déclarés et payés à la réception.
6. L'accès ou la sortie du camping est interdite aux véhicules de 23 heures à 5 heures. **De ce fait, la circulation dans l'enceinte du camping est strictement interdite aux véhicules ainsi qu'aux cyclomoteurs pendant cette durée.**
7. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie etc. ou encore en cas d'accidents relevant de la responsabilité civile des personnes inscrites.
8. Les hébergements doivent être conformes aux normes et textes réglementaires qui les régissent et notamment la norme NFS 56-200.
9. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis au camping.
10. **Les barbecues aux charbons de bois sont strictement interdits (consigne pompiers).**